



## ☆ Abracadabra ☆

# les salaires sont-ils mieux négociés... en l'absence des syndicats ?

*Tous les ans, la législation impose aux employeurs d'organiser des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) notamment sur la question des salaires avec les organisations syndicales représentatives. Au niveau national, la CEPNL (Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif) se substitue en bonne partie aux établissements et fixe ses règles (cela ne nous empêche pas, bien au contraire, de négocier des NAO plus favorables dans les établissements). Cette année, comble du mépris pour les salarié·es, l'organisation patronale a choisi de négocier... toute seule, pour aboutir... à un accord sur les salaires.*

Ce choix fait suite à la victoire de la CGT, de la CGC et de FO et à l'annulation de l'arrêté de représentativité dans la branche, qui tentait d'exclure les syndicats les plus « empêcheurs de tourner en rond » de notre champ professionnel.

Bilan des dernières années sur les salaires :

2017 : 9 syndicats à la négociation = entre 0 et 0.7% (selon les conventions)  
2018 : 3 syndicats = + 1% pour tous  
2019 : 0 syndicat = + 1.1% au moins

Sans certitude sur les syndicats pouvant négocier les NAO2019, la CEPNL/FNOGEC a donc décidé de n'inviter aucune organisation syndicale cette année. Elle aurait pourtant pu faire un choix beaucoup plus ouvert et convier l'ensemble des organisations syndicales ainsi qu'elle le faisait jusqu'en 2017... mais ça aurait été trop logique...

**Autant se servir de l'occasion pour faire passer une autre idée... Laquelle ?  
Prouver que la vie est plus facile et plus belle en l'absence des syndicats !**

Comment ?

En accordant une augmentation unilatérale (+1.1%) en lieu et place des négociations obligatoires. Une augmentation de salaire - même infime comme ici - pourquoi pas : mais il faut cesser les tours de prestidigitation !

**La CEPNL a pris - seule - la décision d'écarter toutes les organisations syndicales des instances conventionnelles et de suspendre toute négociation.** En conséquence : ce coup de force ne démontre pas que les organisations patronales de la CEPNL respectent le paritarisme ou le très fameux "dialogue social"... c'est même le contraire.

Personne n'est dupe, pas plus les salarié·es OGEC que les autres : l'absence de syndicats dans nos établissements - comme dans le monde du travail en général - n'entraîne pas une amélioration des conditions de travail ou une meilleure politique sociale... bien au contraire.

Rien ne justifie que la CGT (comme FO ou la CGC) soit évincée des négociations paritaires ; qu'elles concernent les personnels OGEC (NAO, CC EPNL...) ou qu'elles concernent les personnels enseignants (Prévoyance...).

La CGT demande donc :

- Qu'une véritable négociation soit organisée avant le 31 août pour discuter sérieusement des salaires dans la branche (l'inflation s'est élevée à 1,8% en 2018 et représente déjà +1.2% sur les 4 premiers mois de 2019 !)
- Que les salaires soient relevés pour tous les personnels de droit privé
- Que la CEPNL cesse ses arguties juridique et accepte de négocier avec l'ensemble des organisations syndicales de la branche

**Vous pourrez compter sur la pugnacité de la CGT pour défendre les personnels, et ne pas se laisser entraîner dans des manœuvres stériles par le collègue employeur.**



ABRACADABRA  
ABRACADABRA  
ABRACADABR  
ABRACADAB  
ABRACADA  
ABRACAD  
ABRACA  
ABRAC  
ABRA  
ABR  
AB  
A